

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00379 Numéro SIREN : 820 579 688 Nom ou dénomination : A.S.M

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2019 sous le numéro de dépôt 604

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SELARL ME NICOLE CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

A.S.M

Lieu dit Monticiolo RN 198
Moriani plage
20230 San-Nicolao

V/REF :

N/REF : 2016 B 379 / 2019-B-604

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 04/04/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

A.S.M
Société par actions simplifiée
Lieu dit Monticiolo RN 198
Moriani plage
20230 San-Nicolao

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-604 le 04/04/2019

R.C.S. BASTIA 820 579 688 (2016 B 379)

Fait à BASTIA le 04/04/2019,

LE GREFFIER





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes une entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU A.S.M		Lieu dit Monticciolo RN 198 Moriani Plage 20230 SAN NICOLAO	
SIRET	8 2 0 5 7 9 6 8 8 0 0 0 2 0	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Bâtiment	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit				
Bénéfice imposable à 15%								
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%							
PV à long terme imposables à 15%								
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☒	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	23 421	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOGEXFI PAESOLU DI PRUNETE 20221 CERVIONE Tél: 0495380227	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 26/04/2018 Lieu: SAN NICOLAO Qualité et nom du signataire: PRESIDENT Signature: ALBERTINI STEPHANE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions				e
autres que celles visées en (a),				f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	
1	2	3	4	5	6	7	8	
MR ALBERTINI STEPHANE VANGA DI L ORU								
20221 SANTA MARIA POGHJU	100	2017	2 345					

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	3 955	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SASU A.S.M				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise Lieu dit Monticciolo				20230 SAN NICOLAO			
Numéro SIRET * 8 2 0 5 7 9 6 8 8 0 0 0 2 0							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2				Durée de l'exercice précédent * 9			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 6		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	38 378	7 032	31 346	
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	38 378	7 032	31 346	31 074
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	23 100		23 100	
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	070	31 096		31 096	11 120
	Autres * (3)	072	074	4 929		4 929	2 307
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	8		8	194
	Charges constatées d'avance *	092	094				
Total II		096	098	59 133		59 133	13 621
Total général (I+II)		110	112	97 512	7 032	90 480	44 694
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100			
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132					
	Report à nouveau	134		8 409			
	Résultat de l'exercice	136		23 024	8 509		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		32 534	9 509		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		3 790			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		13 359	5 514		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	36 212	40 797	29 671		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		57 946	35 185		
Total général (I + II + III)		180		90 480	44 694		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 174	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A vis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU A.S.M		Exercice N clos le		13 1 1 2 2 0 1 7		Exercice N-1 clos le		3 1 1 2 2 0 1 6		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE																	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210											
	Production vendue	biens		215		214											
		services *		217		218		136 986		55 599							
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		18 500									
	Production immobilisée *					224											
	Subventions d'exploitation reçues					226											
	Autres produits					230		1 195		1							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		156 681		55 601							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234											
	Variation de stock (marchandises) *					236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		69 388		29 685							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		(4 600)									
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		56 210		17 863							
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244		409		196							
	Rémunérations du personnel *					250		4 153									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		692									
	Dotations aux amortissements *					254		6 901		131							
	Dotations aux provisions					256											
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		1		1							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)						264		133 153		47 875							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		23 528		7 725							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)		280											
	Produits exceptionnels			(IV)		290				784							
	Charges financières			(V)		294		106									
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300		397									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348													
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)		306											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		23 024		8 509							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318											
	Provisions non déductibles *					322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		397									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																
Dédutions	Entreprise nouvelles (44, septies)	986	23 421	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44, septies)	138		342		23 421					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991									
	Divers* ZFA (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346									
	"Dédution exceptionnelle (art 39 decies)"				655												
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352		0		354						
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356										
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370		0		372							
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SASU A. S. M

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
amendes		135
char/exerc;anter.		262
Total des réintégrations diverses		330 397

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SASU A . S . MNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	31 204	442	1 184	444		446	32 388	32 388
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	5 990	464		466	5 990	5 990
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	31 204	492	7 174	494		496	38 378	38 378

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	131	532	6 264	534		536	6 395
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	637	554		556	637
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570	131	572	6 901	574		576	7 032

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12.8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.S.M

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	15 063
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	15 741
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

SASU A.S.M

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 2 0 5 7 9 6 8 8 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.S.M

ADRESSE (voie) Lieu dit Monticciolo RN 198 Moriani Plage

CODE POSTAL 20230 VILLE SAN NICOLAO

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique ALBERTINI Prénom(s) STEPHANE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie VANGA DI L ORU

Code postal 20221 Commune SANTA MARIA POGHJU Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40800000 Fourniss Facture non parvenue			3 564.60
31/12/2017 EX FNP SOGEXFI 2017		2 448.00	
31/12/2017 EX PROV TI 2017		1 015.09	
31/12/2017 EX PROV TI 2017		101.51	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc pénalité			135.00
19/04/2017 CA AMENDE	45.00		
08/12/2017 CA AMENDE WEB	90.00		
67180000 Autres charges exceptionnelle			262.44
10/01/2017 CA MARCELLI PNEUS	210.00		
08/03/2017 CA CORSTITHERM	39.96		
08/03/2017 CA CORSTITHERM	12.48		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017 12	31/12/2016 9	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		31 346	31 074	273	0.88
21500000	Install techniques, matériels	32 388	31 204	1 184	3.79
21820000	Matériel de transport	5 990		5 990	
28150000	Amort.Install. matér,outillage	6 395	131	6 264	NS
28182000		637		637	
TOTAL I		31 346	31 074	273	0.88
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION		23 100		23 100	
31000000	Matieres premières(et fournit)	4 600		4 600	
33500000	Travaux en cours	18 500		18 500	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		31 096	11 120	19 977	179.65
41100000	Clients	31 096	11 120	19 977	179.65
AUTRES CREANCES		4 929	2 307	2 622	113.63
44550000	Taxes sur le chiffre d'affaire	4 335		4 335	
44566000	T.V.A. s autre bien et service		244	244	100.00
44567000	Crédit de T.V.A. à reporter		63	63	100.00
44583000	Remboursr taxe sur CA demandé		2 000	2 000	100.00
44586000	Taxes sur le chiffre d'affaire	594		594	
DISPONIBILITES		8	194	185	95.70
51200000	Banques		185	185	100.00
53000000	Caisse	8	8		
TOTAL II		59 133	13 621	45 513	334.15
TOTAL GENERAL		90 480	44 694	45 786	102.44

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017 12	31/12/2016 9	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		1 000	1 000		
10100000 Capital		1 000	1 000		
RESERVE LEGALE		100		100	
10610000 Réserve légale		100		100	
REPORT A NOUVEAU		8 409		8 409	
11000000 Report à nouveau(solde crédit)		8 409		8 409	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		23 024	8 509	14 515	170.57
TOTAL I		32 534	9 509	23 024	242.12
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		3 790		3 790	
51200000 Banques		3 790		3 790	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		13 359	5 514	7 845	142.27
40100000 Fournisseurs		9 794	5 514	4 280	77.62
40800000 Fourniss Facture non parvenue		3 565		3 565	
AUTRES DETTES		40 797	29 671	11 126	37.50
41100000 Clients		198	4 000	3 802	95.05
42100000 Personnel Rémunérations dues		64		64	
43100000 Sécurité sociale		658		658	
43710000 PRO BTP		463		463	
44566000 T.V.A. s autre bien et service		12		12	
44571400 TVA COLLECTEE A 10%		2 351	189	2 162	NS
44571600 TVA COLLECTEE		840	840		
45500000 Associés Comptes courants		36 212	24 642	11 570	46.95
TOTAL III		57 946	35 185	22 761	64.69
TOTAL GENERAL		90 480	44 694	45 786	102.44

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 9	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	136 986	55 599	81 387	146.38
70400000 Travaux	136 986	51 400	85 586	166.51
70410000 Travaux de catégorie A		4 199	4 199	100.00
PRODUCTION STOCKEE	18 500		18 500	
71335000 Variation Travaux en cours	18 500		18 500	
AUTRES PRODUITS	1 195	1	1 194	NS
75800000 Prodt divers gestion courante	3	1	1	111.48
79100000 Transf charges d'exploitation	1 193		1 193	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	156 681	55 601	101 081	181.80
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	69 388	29 685	39 704	133.75
60160000 MATIERES PREMIERES TX N	69 388	29 685	39 704	133.75
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	4 600		4 600	
60310000 Variation stocks matières	4 600		4 600	
AUTRES CHARGES EXTERNES	56 210	17 863	38 347	214.68
60400000 Achats d'études et prestation	22 390	1 031	21 359	NS
60610000 Fournitures non stockables-eau	233		233	
60616000 CARBURANTS TVA DED	1 963	585	1 378	235.33
60616500 CARBURANTS NON DED	1 158	46	1 112	NS
60630000 Fournit entretien petit équi	4 319	3 661	658	17.97
60640000 Fournitures administratives	931	70	861	NS
61100000 Soustraitance générale		6 100	6 100	100.00
61300000 Locations	308		308	
61320000 Locations immobilières	5 200		5 200	
61350000 Locations mobilières	302	65	237	365.14
61500000 Entretien et réparations	1 393		1 393	
61550000 sur biens mobiliers		441	441	100.00
61600000 Primes d'assurances	3 577		3 577	
61610000 Multirisques	3	593	590	99.44
61800000 Divers	208		208	
61830000 Documentation technique	124		124	
62260000 Honoraires	2 390		2 390	
62270000 Frais d'actes et contentieux	264	7	257	NS
62300000 Publicité, publications	1 054		1 054	
62310000 Annonces et insertions	130	370	240	64.86
62380000 Divers-pourboires,dons courant		400	400	100.00
62410000 Transports sur achats	32	358	326	91.03
62500000 Déplacements,mision réception	7 138		7 138	
62510000 Voyages et déplacements	1 066	3 693	2 627	71.14
62600000 Frais postaux et de télécomm.	230	36	194	531.92
62700000 Services bancaires et assimilé	927		927	
62720000 Comm et frais s émiss emprunt		406	406	100.00
62800000 Divers	870		870	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	409	196	213	108.72
63510000 Impôt direct (sauf impôt béné)	409		409	
63540000 Droit enregistrement et timbre		196	196	100.00

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 9	Euros	%
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	4 153		4 153	
64110000 Salaires, appointements	3 955		3 955	
64140000 Indemnités et avantages divers	198		198	
CHARGES SOCIALES	692		692	
64510000 Cotisations à l'URSSAF	692		692	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 901	131	6 770	NS
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	6 901	131	6 770	NS
AUTRES CHARGES	1	1	1	58.33
65800000 Chge diverse gestion courante	1	1	1	58.33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	133 153	47 875	85 278	178.13
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	23 528	7 725	15 803	204.55
PRODUITS EXCEPTIONNELS		784	784	100.00
77880000 Produits exceptionnels divers		784	784	100.00
CHARGES FINANCIERES	106		106	
66110000 Intérêts des emprunts dettes	55		55	
66150000 Intérêts des comptes courants	51		51	
66160000 Intér banc, et opérat.financem	1		1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	397		397	
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	135		135	
67180000 Autres charges exceptionnelle	262		262	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	23 024	8 509	14 515	170.57

A.S.M

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : Vanga di l'Oru

20221 SANTA-MARIA-POGGIO

820 579 688 RCS BASTIA

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le trente juin, à neuf heures ,

Monsieur Stéphane ALBERTINI, agissant en qualité d'associé unique et président de la société A.S.M, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 23 024 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 23 024.00 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créiteur de 8 409.00 €
- Une somme de 23 024.00 €

affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".

qui s'élèvera à 31 433.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique



A.S.M

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : Vanga di l'Oru

20221 SANTA-MARIA-POGGIO

820 579 688 RCS BASTIA

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

Le soussigné Stéphane ALBERTINI, associé unique et président de la société A.S.M, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Présentation des comptes

Par ailleurs, l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est écoulé sur une période de 12 mois, contre 9 mois pour l'exercice précédent, arrêté au 31 décembre 2016.

En conséquence, les pourcentages de variation entre les exercices tiennent compte de cette différence de durée et ont été ramenés, pour une meilleure appréciation, à une durée équivalente.

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, d'une durée de douze mois, se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 136 986 € contre 55 599 € pour l'exercice précédent, qui s'était écoulé sur neuf mois, soit une progression de 84.79 % en ramenant les pourcentages à une même durée.

Le total des charges d'exploitation ressort à 133 153 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 6 901 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 0 € à 4 844 €, soit une progression de 100.00 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 23 528 € contre 7 725 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 128.43 %.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 23 024 €, représentant 16.81 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 102.94 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 8 509 €, soit 15.3 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 23 024 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 23 024.00 €
 - Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 8 409.00 €
 - Une somme de 23 024.00 €
- affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".
qui s'élèvera à 31 433.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.